



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Affaire n° 36-20240926

**Information relative aux conclusions de l'étude
concernant le bilan économique des événements
Florilèges et Miel Vert
Pour information**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 septembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 septembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 6
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à seize heures cinquante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents : Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 36-20240926

**Information relative aux conclusions de l'étude
concernant le bilan économique des événements
Florilèges et Miel Vert
Pour information**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 36-20240926 présenté au Conseil municipal du 26 septembre 2024,

Considérant que la commune du Tampon a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2015 et suivants, le rapport d'observations définitives et sa réponse ayant été délibérés par la chambre le 22 novembre 2019,

Considérant qu'en matière de gouvernance et d'organisation interne, l'une des recommandations de la chambre lors de ce dernier contrôle était de « réaliser un bilan économique des politiques liées aux manifestations et en informer le conseil municipal »,

Considérant que dans ce contexte, la collectivité a décidé de faire appel à un prestataire afin d'évaluer les retombées des deux principales manifestations organisées sur le territoire que sont « Florilèges » et « Miel Vert »,

Considérant que la mesure des retombées directes, indirectes et induites ont ainsi été réalisées sur la base des 3 points suivants :

- Retombées économiques quantitatives de « Florilèges » et « Miel Vert »
 - ⇒ Pour la Commune
 - ⇒ Pour les exposants/ forains
 - ⇒ Pour les autres acteurs économiques (secteurs de l'hôtellerie/ restauration notamment) ;
- Retombées socioéconomiques pour les visiteurs (impacts culturel et pédagogique)
- Retombées qualitatives (notoriété et image de la Commune, valorisation des produits locaux et horticoles, ...)

**Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Prend acte

Article unique des conclusions relatives à l'étude menée par le cabinet d'étude concernant les retombées liées aux événements « Florilèges » et « Miel Vert » organisés par la commune du Tampon, et en particulier :

- Les résultats démontrent que pour 1€ investi dans Florilèges, l'effet multiplicateur économique est de 3,32x. L'effet multiplicateur global, intégrant les retombées socio-culturelles (impacts culturel et pédagogique), est de 4,36x.

- Les résultats démontrent que pour 1€ investi dans Miel Vert, l'effet multiplicateur économique est de 5,18x. L'effet multiplicateur global, intégrant les retombées socio-culturelles (impacts culturel et pédagogique), est de 5,94x.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**